

INTRODUCTION

Les circulations migratoires burkinabè au fil du temps

Sylvie Bredeloup et Mahamadou Zongo**

L'origine de cet ouvrage tient à la rencontre entre Mahamadou Zongo et Sylvie Bredeloup, à l'occasion d'une conférence internationale sur la crise ivoirienne, organisée par le CODESRIA, en avril 2003, alors qu'ils présentaient tous deux une communication, l'un sur la diaspora burkinabè (Zongo 2003), l'autre sur la construction de l'étranger en Côte d'Ivoire (Bredeloup 2005). Et c'est à la suite de ces premiers échanges qu'ils ont décidé de travailler ensemble à la mise en place d'un réseau, impliquant des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des étudiants, intéressés par les questions de mobilités et d'identités. L'enseignement supérieur dans les disciplines de l'anthropologie, la sociologie et la géographie sur la thématique des migrations restait embryonnaire au Burkina Faso, pays pourtant caractérisé par une très forte émigration. De ce constat est née l'idée de développer une formation courte, de type université d'été, en soutien et en complément à la formation déjà assurée au sein des départements de géographie et de sociologie de l'Université de Ouagadougou. Grâce à trois appels d'offre remportés entre 2004 et 2009, il a été possible d'initier des ateliers de formation à la recherche, à destination d'étudiants inscrits en maîtrise de sociologie et de géographie à l'université de Ouagadougou. Ces initiatives ont débouché sur la constitution d'une jeune équipe DIASPO, appuyée par le département formation de l'IRD, pour formaliser, consolider et élargir ce partenariat. Il s'agissait non seulement de rassembler des sociologues du Sud et du

* Co-porteur du LMI MOVIDA, Sylvie.Bredeloup@ird.fr

* Membre du LMI MOVIDA, zongomahamadou@yahoo.fr

Nord, qui s'interrogent sur la labilité des figures de migrants, mais également des géographes qui, dans une perspective complémentaire, s'intéressent aux recompositions spatiales, engendrées notamment par le retour au pays - préparé ou précipité - des membres de la diaspora burkinabè. Ce pari pluridisciplinaire a permis, à la fois aux chercheurs burkinabè, de tisser de nouvelles collaborations, au sein du dispositif universitaire national et d'apporter leur contribution au renouvellement de la problématique migratoire, en articulant davantage les transformations spatiales initiées par les migrants de retour ou de passage aux changements sociaux générés par ces mouvements. Cette mise en réseau a offert également la possibilité aux chercheurs africains et européens de concevoir des projets inédits d'enseignement partagés, aussi bien à Marseille qu'à Ouagadougou : monter d'une part une université d'été à Ouagadougou avec l'appui de chercheurs français et maliens, intégrer d'autre part des chercheurs burkinabè à l'animation d'un atelier de formation à la recherche et à la rédaction scientifique, à l'université d'Aix-Marseille. Des premières cotutelles de thèse ont été engagées sur les migrations burkinabè au Gabon et au Ghana, lesquelles n'avaient pas encore été documentées au plan scientifique. Les travaux de recherche engagés au sein de ce réseau ont été valorisés dans le cadre d'un premier ouvrage collectif, *Les enjeux autour de la diaspora burkinabè*, publié en 2010 sous la direction de Mahamadou Zongo, apportant plus spécifiquement un éclairage sur les modalités d'accueil en zones rurale et urbaine tant des migrants internes que des migrants rentrés de Côte d'Ivoire. Des résultats complémentaires ont ensuite été présentés dans un numéro de la revue du CODESRIA, *Afrique et Développement*, intitulé, « Terrains revisités en migrations africaines », coordonné en 2015 par Sylvie Bredeloup.

Cette troisième livraison devrait permettre de revenir sur certaines idées reçues. La migration est supposée favoriser un développement local, ce que démentent Brigitte Bertoncello et Sylvie Bredeloup, en démontrant qu'elle participe à l'équipement des zones de départ et peut accompagner un mouvement plus général sans pour autant l'initier. La mobilité des jeunes est souvent associée à la traite des enfants, à leur exploitation, ce que réfute également Dorte Thorsen, en expliquant comment les enfants peuvent être acteurs de leur propre migration, voyager volontairement avec leurs compagnons d'aventure et initier des activités rémunératrices. Dans leur pays d'origine, les migrants burkinabè sont suspectés de ne pas suffisamment contribuer à son développement, voire d'avoir oublié la terre de leurs ancêtres ; Alice

Degorce explique, à travers une analyse des chants et des romans, de quelle manière la société burkinabè est aussi productrice de préjugés sur la migration. Dans les pays d'accueil, on reproche aux migrants le manque d'attaches avec la société qui leur offre l'hospitalité, comme le démontre Mahamadou Zongo au prisme des Burkinabè en Côte d'Ivoire. Cet ouvrage conduit à réinterroger non seulement les notions de foyer et d'appartenance identitaire, mais aussi le concept de retour, en réexaminant ses dimensions à la fois temporelles et spatiales ; ce que propose ici Florence Boyer. Il invite aussi à redéfinir le déplacement des individus dans le cadre de collectifs familiaux recomposés et à mettre en discussion la notion de circulation migratoire -, comme le documentent Florence Boyer et Siyé Néya. Saydou Koudougou, quant à lui, éclaire des pans de la recherche restés dans l'ombre comme les différentes étapes de la migration burkinabè vers le Ghana et la manière dont l'effritement des liens familiaux débouche sur un affaiblissement notable de l'autorité paternelle burkinabè d'une part et sur une exacerbation des tensions identitaires entre les pères et leurs enfants d'autre part. De leur côté enfin, Oumarou Kouraogo et Jérôme Lombard renseignent sur la professionnalisation des transporteurs burkinabè de voyageurs au lendemain du conflit ivoirien et sur la dynamique impulsée par ces transporteurs au long cours dans la mise en circulation des populations migrantes.

Quand les conditions de l'hospitalité sont remises en cause

Ces travaux collectifs ont été engagés dans une période historique particulière, marquée par de fortes turbulences, remettant en cause les fonctions d'accueil des pays africains et européens. Alors que la crise larvée en Côte d'Ivoire sur fonds d'« ivoirité » tournait à la guerre civile (Dozon 2001 ; Banegas & Otayek 2003 ; Bredeloup 2003 ; Zongo 2003 ; Chauveau & Bobo 2005), les discours initialement panafricanistes du colonel Kadhafi laissaient place à des attaques racistes, débouchant sur des lynchages puis des opérations de refoulement de grande envergure. Sentinelle avancée de l'Union européenne après que l'embargo ait pris fin, la Libye a accepté d'assurer un pont aérien entre Tripoli et Lampedusa et a largement contribué aux politiques de contrôle et d'externalisation des frontières mises en œuvre par les États européens pour contenir les flux migratoires en provenance essentiellement de l'Afrique subsaharienne (Bredeloup & Pliez 2005 ; Bredeloup & Zongo 2005). Plus au Sud, au Gabon, si les expulsions des étrangers, en situation irrégulière, sont aujourd'hui

moins massives que celles orchestrées dans les années 1990 (55 000 immigrés ouest-africains expulsés pour la seule année 1995), elles n'en sont pas moins continues. Les conditions de sortie du territoire gabonais se sont en effet durcies, de sorte que les migrants ouest-africains en situation irrégulière se retrouvent piégés et réduits à l'immobilité (Lompo 2015). Et tout dernièrement, la Direction de la Documentation et de l'Immigration, à l'image des autorités ivoiriennes quelques années plus tôt, de considérer que « l'immigration clandestine a largement dépassé le seuil de tolérance », au point d'annoncer que, « d'ici 2025, il n'y aura quasiment plus de Gabonais autochtones dans la zone de Petit Paris-Mont-Bouët » (*La Loupe*, 3 novembre 2015). Et les « Gabonais d'occasion » de succéder aux « Ivoiriens de circonstance » dans la grammaire migratoire contemporaine. Paradoxalement, à mesure que la mondialisation se renforce, la fermeture des frontières se généralise, tout comme la stigmatisation de l'étranger s'exacerbe. Dans ce climat particulier, les mobilités ne peuvent que se redéployer dans l'espace ou se reconfigurer et les migrants renégocier leur place et leurs identités, dans les sociétés d'où ils viennent et qu'ils traversent.

Au temps des turbulences ivoiriennes

Ce n'est pas un hasard si la majorité des articles présentés dans cet ouvrage mettent la focale sur les migrants, partis de Côte d'Ivoire. La migration burkinabè en Côte d'Ivoire a largement façonné l'histoire passée et contemporaine du Burkina Faso. Et tous les auteurs de rappeler le rôle de réservoir de main-d'œuvre qui avait été assignée à la Haute-Volta, dès l'époque coloniale (Deniel 1967 ; Kohler 1972). Avec plus de 3 millions d'habitants alors, la population voltaïque représentait plus du quart de la population de l'AOF (Coulibaly 1986). C'est alors que des migrations forcées ont été organisées en direction de cet autre territoire de la colonie, moins peuplé, et dont les terres plus fertiles pouvaient être mises en valeur. Au moment de l'indépendance des deux pays, ces mouvements contraints ont laissé place à des départs volontaires, qui se sont conjugués aux migrations organisées par les canaux officiels des services de main-d'œuvre (Boutillier, Quesnel, Vaugelade 1977). La Côte d'Ivoire est devenue, pendant plusieurs décennies, la principale destination des Burkinabè. En 1961, un émigré burkinabè sur deux était installé en Côte d'Ivoire. Les décennies suivantes, le mouvement s'est accéléré : trois sur quatre y résidaient en 1978 (Condé 1978 ; Coulibaly,

Grégory, Piché 1980), puis quatre sur cinq en 1985 (RGPH 1985). Un système migratoire s'est donc progressivement construit entre les deux territoires, fondé sur des réseaux familiaux ou villageois structurés. La population burkinabè a opté préférentiellement pour les zones agricoles (Cordell, Grégory, Piché 1996). 2 238 548 millions de Burkinabè étaient recensés en Côte d'Ivoire en 1998 ; ils représentaient alors 56,6 % de la population étrangère soit 15 % de la population totale du pays (RGPH 1998). La situation des étrangers en Côte d'Ivoire s'est dégradée à partir des années 1980, à mesure que le pays s'enfonçait dans une crise économique. La succession d'Houphouët-Boigny a entraîné une redéfinition des critères de la citoyenneté à travers la notion d'« ivoirité » (CURDIPHE 1996) qui catégorisait et hiérarchisait les Ivoiriens en fonction d'un degré supposé d'autochtonie (Bredeloup 1996 ; Dozon 1997). En 1998, le Conseil Économique et Social (CES) a estimé que le seuil de tolérance, en matière d'immigration, était largement dépassé, rendant les étrangers responsables de tous les maux économiques et sociaux, affectant le pays. Déjà dès 1991, la carte de séjour avait été rendue obligatoire pour tous les étrangers en dépit des accords de la CEDEAO. Les conditions d'accès à l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'emploi pour les étrangers, s'étaient également durcies. Toujours selon cette même logique, la loi foncière adoptée en 1998 a contribué à précariser encore davantage la situation des étrangers, en les excluant de la propriété foncière. Dès lors, les conflits se sont multipliés ; ils ont opposé à l'ouest, les Ivoiriens entre eux, mais surtout les Ivoiriens, aux étrangers originaires de la sous-région, qu'ils soient ou non nés sur le sol ivoirien, principalement des Burkinabè (Schwartz 2000 ; Serhan 2002). En réaction, des Burkinabè ont prospecté du côté du Burkina Faso, envisageant des zones de repli, loin de leur province d'origine, à la fois sur les fronts pionniers (Zongo 2003) et dans les centres urbains (Ouedraogo & Piché 2007 ; Zanou & Lougue 2009). Cette circulation entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso a auguré une nouvelle étape pour les familles transnationales et favorisé la démultiplication des lieux d'investissement (Boyer & Neya 2015). Les Burkinabè ne sont plus ici ou là-bas mais d'ici et de là-bas. Le retour-retraite a laissé place au retour-opportunité de travail (Blion 1995, 1996a ; Blion & Bredeloup 1997). Ce mouvement a été interrompu brutalement par l'arrivée massive au Burkina Faso de près de 300 000 personnes fuyant la Côte d'Ivoire après le déclenchement de la rébellion le 18 septembre 2002. Il a repris cependant de plus belle, sitôt l'accalmie survenue, puis confortée par les accords de Lina Marcoussis en 2003.

Citoyenneté et politiques migratoires au centre des nouveaux agendas

L'une des conséquences de la crise ivoirienne a permis de replacer au centre des agendas des deux pays les questions de citoyenneté et de politiques migratoires.

Le code de la nationalité, établi le 14 décembre 1961 (n° 61-415), a été révisé et durci une première fois le 21 décembre 1972 (n° 72-852), restreignant l'acquisition de la nationalité ivoirienne, aux seuls enfants issus de parents eux-mêmes ivoiriens. Ces dispositions ont été assouplies le 17 décembre 2004 (Loi n° 2004-662), en application des accords de Marcoussis puis le 13 septembre 2013, dans le cadre de la loi n° 2013-654, sur le code de la nationalité. Une fenêtre a été ouverte pour permettre à ceux qui auraient dû bénéficier de la nationalité par déclaration (ceux qui sont nés entre 1961 et 1972), mais qui n'ont pas fait la démarche de se mettre en conformité avec la loi. Les conditions de l'accès à la nationalité par le mariage ont été aussi progressivement assouplies, en 2004 et 2013 ; elles permettent aujourd'hui aux conjoints d'un citoyen ivoirien, peu importe son sexe, d'acquérir la nationalité ivoirienne, au moment du mariage.

Outre ces réaménagements du code de la nationalité, la suppression de la carte de séjour en Côte d'Ivoire, une ordonnance prise le 8 novembre 2007 (n° 2007-604) par Laurent Gbagbo, a permis d'assouplir les conditions de séjour des ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire. Depuis 2011, la fin de la crise postélectorale, et en lien avec la reprise économique, la Côte d'Ivoire semble accorder un « destin plus ordinaire »¹ aux étrangers installés sur son territoire, sans pour autant qu'une véritable politique migratoire soit mise en œuvre (Brou & Charbit 1994).

Dès les indépendances pourtant, des initiatives avaient été prises pour mettre en place une gestion bilatérale des migrations (Kabbanji 2011). C'est ainsi qu'une première convention, relative aux conditions d'engagement et d'emploi des travailleurs voltaïques en Côte d'Ivoire fut signée le 9 mars 1960 (Loi n° 60-276), visant à contrôler les mouvements entre les deux pays, à protéger les travailleurs immigrés, tout en générant de nouvelles ressources pour le Burkina Faso. Elle confirmait, dans le même temps, les choix opérés par la colonisation et, après la dissolution du SIAMO (Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre) confortait le Burkina Faso, dans

¹ En référence à « l'étrange destin de l'étranger en Côte d'Ivoire », S. Bredeloup, 2003.

son rôle de réservoir de main-d'œuvre (Mandé 2003). À cette occasion, non seulement des centres de recrutement furent mis en place à Ouagadougou et Bobo Dioulasso, mais aussi des postes de contrôle furent installés tout au long de la frontière ghanéenne, dans un contexte de compétition économique et politique entre la Côte d'Ivoire et le Ghana. Sur la même période, en juin 1961, les autorités burkinabè avaient décidé de supprimer les barrières douanières avec le Ghana pour faciliter les échanges entre les deux pays sans qu'aucun accord ne soit pour autant formalisé (Hagberg & Tengan 2000). Toujours dans la perspective d'une intégration régionale², une autre convention fut signée, cette fois-ci entre le Burkina Faso et le Mali, le 30 septembre 1969 ; elle portait sur l'établissement et la circulation des personnes ; elle prévoyait que les nationaux de chaque pays puissent bénéficier, sur le territoire de l'autre et dans les mêmes conditions que les nationaux, des législations du travail et des lois sociales. Bien qu'elle ait survécu aux deux guerres ayant opposé les deux pays (1974 et 1985), cette convention a presque été oubliée, sans jamais avoir été réellement appliquée. Alors que le Burkina Faso s'acheminait vers la suspension de la convention avec la Côte d'Ivoire, il négociait un nouvel accord, cette fois-ci avec le Gabon, destiné à accueillir la main-d'œuvre burkinabè sur les chantiers de construction du chemin de fer gabonais (Kayser 1977 ; Bliou 1995). Ratifié en août 1973, cet accord fut rapidement dénoncé par les autorités burkinabè, considérant que la partie gabonaise n'avait pas respecté ses engagements.

Les années 1980 furent caractérisées par une instabilité politique qui ne remit pas en cause fondamentalement la perception de la migration par les dirigeants politiques de l'époque. En effet, si le régime du colonel Saye Zerbo (1981-1982) a choisi de contrôler les sorties du territoire par l'instauration d'un laissez-passer, le régime révolutionnaire du capitaine Thomas Sankara (1983-1987) tenta d'inciter au retour, par l'octroi de facilités d'installation (Madré 1996). Contrairement aux décennies précédentes, les autorités du pays ne considéraient plus l'émigration comme une solution, en raison des échecs répétés des conventions dont la signature était censée, à la fois, assurer la protection des ressortissants à l'extérieur et rentabiliser l'émigration par la captation de l'épargne des émigrés.

² Considéré comme la doyenne des institutions régionales africaines, le Conseil de l'Entente créé en mai 1959 regroupait le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger et plus tard le Togo en 1966. Il avait pour ambition de parvenir à une intégration régionale dans ses dimensions économique et diplomatique.

L'adoption d'une nouvelle constitution au début des années 1990, qui marqua le retour au pluralisme politique, suscita un intérêt renouvelé pour la diaspora burkinabè et son rôle dans le développement du pays. La création, en 1993, d'un Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger³ en fut une première traduction. Cette structure fut chargée entre autres de favoriser la pleine participation des Burkinabè de l'étranger, au développement social et économique du pays et de faciliter leur réinsertion dans la vie nationale. La création de l'association *Le Tocsin*, en 1997⁴, s'inscrivit dans cette perspective, en cherchant à défendre et à promouvoir les droits des Burkinabè de l'étranger, par la revendication notamment de la reconnaissance effective de leur droit de vote. L'arrivée massive des Burkinabè fin 2002 - début 2003, à la suite du déclenchement de la rébellion en Côte d'Ivoire, révéla l'impréparation totale du pays à faire face à un retour en catastrophe de ses ressortissants.

Ces Burkinabè quittant la Côte d'Ivoire précipitamment ont été qualifiés de rapatriés, en dépit du fait que, la très grande majorité d'entre eux avait regagné le Burkina Faso, sans l'aide d'aucune intervention étatique et que parmi eux, certains, étant nés en Côte d'Ivoire, venaient au Burkina Faso pour la toute première fois. Dans ce sens, l'opération *Bayiri* (la patrie en *moore*), organisée par l'État burkinabè peut être considérée *a posteriori* comme une opération de communication particulièrement bien orchestrée, réussie. Bien qu'ayant convoyé au Burkina Faso moins de 5 % de ceux qui quittaient la Côte d'Ivoire (Zongo 2008), elle a fini par structurer les débats, en imposant non seulement son vocabulaire (les rapatriés), mais aussi, en permettant à l'État de donner une image d'une puissance protectrice de ses ressortissants résidant à l'extérieur. Et pourtant...

Si les dispositifs d'accueil ont permis de gérer la situation d'urgence (mise en place d'équipes à certains postes frontaliers, opération *Bayiri*), ils n'en ont pas moins traduit l'absence d'une politique migratoire dans un pays de forte et ancienne tradition migratoire, caractérisé de surcroît par une dévalorisation des émigrés (Bredeloup 2005). En effet, si les différentes études montrent que, d'une part, les migrations ont contribué à décongestionner les terres du plateau central, et que d'autre part, les transferts de fonds maintiennent à l'équilibre les budgets familiaux (Lachaud 2005 ; Guibert 1990), les

³ Décret n° 93-132/PRES/PM/REX du 7 mai 1993.

⁴ Une organisation de la société civile créée par des Burkinabè nés à l'extérieur dont l'adhésion est ouverte à tous (Zongo 2001, voir aussi Laoda 2006).

émigrés, surtout ceux venant de Côte d'Ivoire, jouissent d'une image négative au sein de la société burkinabè et même parmi ceux qui sont censés les défendre⁵. Soupçonnés d'un patriotisme problématique, voire de circonstance ou de façade, ils sont considérés comme « perdus pour le pays ». C'est dans cette ambiance de suspicion généralisée que se sont engagées les réflexions sur le rôle de la diaspora dans la société.

Un premier volet a concerné l'organisation d'un symposium national sur les migrations en 2006. Il avait pour objectifs d'établir un bilan global des migrations, d'apprécier le poids des transferts de fonds et de dégager les grandes orientations d'une stratégie migratoire visant à soutenir le développement du pays. Au cours de ces débats, les migrations internationales furent privilégiées, au détriment des migrations internes, pourtant très structurantes dans le peuplement du pays. De la même manière, la question du droit de vote des Burkinabè de l'étranger fut abordée pour aboutir, en 2009, à l'adoption d'une loi⁶ par l'Assemblée nationale. Mais son application a été différée aux élections de 2015. Après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 ayant abouti à la chute du président Blaise Compaoré (réfugié en Côte d'Ivoire), les nouvelles autorités ont décidé de maintenir le principe de la reconnaissance du droit de vote aux Burkinabè de l'étranger, en renvoyant une nouvelle fois l'application à 2020. Les raisons invoquées pour justifier ce deuxième report portent sur l'absence d'un fichier des Burkinabè de l'extérieur et, par conséquent, soulignent les risques de manipulation, voire de fraude. L'argument est de taille car le Burkina Faso ne dispose pas de données précises et fiables sur sa diaspora, dont le poids démographique fait l'objet de spéculations. Rappelons que les données diffusées par le Conseil supérieur des Burkinabè de l'extérieur ont été reprises telles quelles, à l'occasion du Symposium national des migrations, sans indication sur les sources, faisant état de 1 500 000 Burkinabè au Ghana, 600 000 au Mali, 600 000 au Sénégal, 15 000 au Soudan⁷. Or, en 2010, selon le recensement national de la population et de l'habitat du Ghana, 30 664

⁵ Lors d'une rencontre avec la communauté burkinabè à Yamoussoukro en 2011, l'ambassadeur du Burkina Faso en Côte d'Ivoire a accusé les enfants nés en Côte d'Ivoire d'être responsables des mutineries dans les casernes burkinabè.

⁶ Loi n° 019-2009/ du 07 mai 2009 instituant le vote des Burkinabè de la diaspora notamment aux élections présidentielles et au référendum.

⁷ Selon le recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage de 2013, le Sénégal accueille 181 651 étrangers sur son sol.

Burkinabè seulement étaient installés dans le pays ; en 2009, le recensement de population au Mali dénombrait 120 000 étrangers sur son territoire. En dépit des raisons objectives évoquées, le report de l'application du droit de vote des Burkinabè de l'étranger a soulevé des vives protestations, de la part de certaines organisations issues de la diaspora en Côte d'Ivoire et de certains partis politiques, proches de la majorité chassée du pouvoir par l'insurrection de 2014. Le vote des Burkinabè de l'étranger a toujours suscité des débats et généré des suspicions, au sein de l'opinion nationale, trahissant la place peu valorisante, accordée par la société, à ceux qui sont partis, suspectés d'être facilement corruptibles.

« Tu n'es pas compté »

« Nous sommes persécutés des deux côtés. On n'est pas de là et là-bas ce n'est pas facile. Au Burkina, on nous considère comme des Burkinabè de Côte d'Ivoire, on nous prend comme si on était Ivoirien, c'est-à-dire qu'on vit à la légère, on ne fait pas attention aux vieux alors que la mentalité burkinabè, c'est très profond, il y a la courtoisie, une écoute fine, on ne vexe jamais quelqu'un...Qu'on soit là ou pas, on n'est pas informé de ce qui se passe au Burkina. Quand il y a un décès, on est prévenu après, quand les gens ont déjà cotisé. On arrive après les effets... En fait, tu n'es pas compté »⁸.

Aussi bien en Côte d'Ivoire que dans leur pays d'origine, les migrants burkinabè font l'objet de stigmatisations récurrentes, construites sur la longue durée⁹. Les médias de Côte d'Ivoire y ont largement contribué, en associant les migrants à des *gaou ou gawa*, c'est-à-dire à des braves paysans naïfs, voire benêts et corvéables à souhait (Konan 2009). Cette image des Mossi, durs au travail, s'est répandue jusqu'au Gabon où ils ont été recherchés pour travailler, à la fois dans la construction du chemin de fer et dans la mise en valeur des plantations, au milieu des années 1970 (Lompo 2005). Au Burkina Faso, on retrouve également des perceptions similaires : les *Colongo*, ceux qui, dans les années 1980, de retour de Côte d'Ivoire, descendaient du train à Bobo Dioulasso, étaient considérés comme faciles à

⁸ Entretien réalisé par S. Bredeloup, à Abidjan, en 2000 auprès d'un Burkinabè installé en Côte d'Ivoire depuis 1969.

⁹ Dans les années 1950 et 1960, les migrants qui rentraient du Ghana ou de Côte d'Ivoire bénéficiaient d'une image très positive auprès de la population qui chantait leurs louanges. Ce voyage initiatique les avait en quelque sorte déniaisés, leur connaissance du monde leur permettait de grandir et de devenir adulte (Koudougou 2010).

berner. Plus généralement, un certain nombre de termes sont utilisés dans la région du plateau central pour différencier les migrants burkinabè, selon qu'ils sont restés dans le pays d'accueil (*paweto* au sens de personne perdue pour la patrie) ou rentrés après un long séjour (*kosweto* au sens de personne qui, à la suite de sa longue absence, a perdu son intégrité (Soubeiga 1982). Ceux qui sont revenus, au moment de la crise ivoirienne, ont été désignés dans la presse sous le vocable de fuyards, dont la traduction en *moore* est *zouetba*, ce qui ajoute l'idée que la personne n'est pas courageuse. Les migrants de retour, pour se distinguer des rapatriés, ont eux-mêmes qualifiés ces derniers de *zouetba* (Zongo 2011). Les feuilletons télévisés, dans le prolongement des romans et des chansons (Degorce 2014), ont aussi contribué à diffuser certains stéréotypes sur les migrants de retour de Côte d'Ivoire. C'est ainsi que *Sita*, réalisé par Missa Hébié et diffusé à plusieurs reprises sur TV5 et CFI en 2002 et 2003 en multiples épisodes, tourne en ridicule le personnage principal, de retour de Côte d'Ivoire. Bien que ce dernier assume ses responsabilités vis-à-vis de sa famille, il est affublé de vêtements bariolés, dénotant son manque de discrétion voire son mauvais goût. Il aborde fièrement tous les insignes de la culture matérielle globalisée (bicyclette avec deux rétroviseurs, transistor, grosses lunettes, grosse gourmette) ; une ostentation, considérée comme propre aux migrants de retour. Plus récemment, d'autres préjugés ont surgi avec l'arrivée d'enfants des émigrés pour des raisons d'études, mettant en exergue cette fois-ci le caractère subversif, voire contestataire de leur comportement. Qualifiés de *diaspo*, pendant plusieurs années, ils ont été accusés d'être les auteurs des troubles qui ont paralysé les activités sur le campus de l'université de Ouagadougou (Congo 1998 ; Grégoire 2011). Ceux qui sont partis au Ghana souffrent également d'une image péjorative. Traités invariablement de *Ghana boys* (Dougnon 2003) ou de *masta*, signifiant escrocs, qu'ils appartiennent à la première ou deuxième génération, ils sont considérés comme perdus pour la patrie. Dans le contexte matriarcal qui prévaut au Ghana, les premières générations sont assimilées à des « personnes suspendues » et les secondes à des *children of useless* (Koudougou 2010, 2015). Quant aux filles nées au Ghana de père burkinabè, elles sont rebaptisées « ghanéennes », ce qui, dans l'entendement populaire, signifie prostituées.

Quelques voix se sont élevées, à la fois au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire pour corriger ces perceptions négatives. C'est ainsi qu'au Burkina Faso, l'association du *Tocsin*, initiée par des enfants, issus de

la migration, s'est efforcée d'alerter la population sur les difficultés rencontrées par les émigrés dans les pays d'accueil et au Burkina Faso et a œuvré au rapprochement des Burkinabè de l'intérieur avec ceux de l'extérieur. Elle s'est illustrée dans la défense des émigrés, surtout à l'occasion de la crise ivoirienne, devenant une interlocutrice privilégiée dans la sphère des organisations de la société civile burkinabè. Elle a inscrit le droit de vote des membres de la diaspora comme une de ses revendications phares. Des divergences internes sont cependant apparues quand la mise en application du droit de vote des Burkinabè de l'étranger a été reportée en 2020 après l'insurrection d'octobre 2014. Son président emblématique¹⁰ qui s'était opposé à ce report a préféré démissionner.

Une autre structure implantée en Côte d'Ivoire a également joué un rôle important dans le combat contre les stéréotypes sur la migration burkinabè. Il s'agit de *Solidarité Paalga*, journal de la diaspora burkinabè, créé en 1999, pour revaloriser l'image des Burkinabè en Côte d'Ivoire auprès des nouvelles générations ainsi que des Ivoiriens. De même, à l'initiative du même opérateur économique né en Côte d'Ivoire, la mutuelle *Faso Solidarité* fut créée pour pallier les carences du Conseil supérieur de Burkinabè de l'extérieur, organe public et officiel en charge de la valorisation de la condition d'émigré. Cette mutuelle pour le développement économique et social des Burkinabè résidant en Côte d'Ivoire entendait dépasser les contraintes sociales supportées par les ressortissants étrangers n'ayant pas accès aux crédits pour leur permettre de créer une micro-entreprise.

Au Burkina Faso également, des rapatriés de Côte de d'Ivoire ont, par leurs actions concrètes, montré leurs capacités d'initiatives, sans attendre un soutien de l'État (Bangré 2008 ; Ouedraogo 2005, 2010). C'est ainsi que 600 femmes rapatriées de Côte d'Ivoire, qui se sont regroupées dans un quartier périphérique de Ouagadougou au sein de l'association *Teg Taaba* ont négocié directement avec des ONG internationales pour obtenir des aides et prêts bancaires. Elles ont également introduit des innovations dans la production et la transformation du manioc ainsi que dans la commercialisation de l'*attiéké*, remettant en question l'idée selon laquelle les rapatriés seraient tous des assistés. Par la suite, il leur a été demandé de se diluer dans l'ensemble des populations démunies, perdant tout espoir d'obtenir un soutien finan-

¹⁰ Le professeur Albert Ouedraogo fut d'ailleurs, successivement, ministre de l'Enseignement supérieur et secondaire et ministre des Droits humains.

cier : « *les rapatriés on n'en parle plus, on nous dit souvent « il est temps de changer votre nom là »*, c'est le mot rapatrié... Mais tant qu'on est là, on ne changera pas »¹¹. Ces initiatives sont restées très minoritaires, au regard du poids de la diaspora et, en définitive, largement dépendantes de la personnalité de leurs porteurs.

Réinterroger les retours au pays

Des idées reçues continuent de circuler encore aujourd'hui, selon lesquelles les migrants burkinabè ont rompu les ponts avec leur pays d'origine et n'ont pas réinvesti au plan économique, préférant s'intégrer à la société ivoirienne. Il est également communément admis que ces migrants sont rentrés de Côte d'Ivoire précipitamment parce que contraints par les événements sanglants de 2002. Et leur retour en catastrophe a été assimilé à un rapatriement organisé par les autorités burkinabè. Or non seulement, des recherches ont mis en lumière sur plusieurs périodes, l'importance des migrations de retour et des transferts financiers (Blion 1996a ; Lachaud 2005), mais il a été démontré que la majorité des retours, effectués en 2002, relevaient d'initiatives individuelles ou familiales (Bredeloup 2006 ; Zongo 2009), plutôt que d'une prise en charge, organisée de ses ressortissants par le gouvernement burkinabè.

Sur la période 1970-1975, ils avaient été plus de 25 000 Burkinabè à quitter chaque année la Côte d'Ivoire pour revenir dans leur pays d'origine. Les enfants des migrants actifs ont participé également à ces déplacements, puisque 22 % des migrants de retour n'avaient pas quinze ans (Coulibaly and *alii* 1980). Dix ans plus tard, les retours s'étaient encore accélérés, évalués à 40 000 par an, à mesure que la politique d'« ivoirisation » prenait effet. Le solde migratoire net avec la Côte d'Ivoire a en effet chuté de 40 % entre 1975 et 1985. Puis, au tournant des années 1990, des recherches faisaient état d'une démultiplication des retours et de la pluralité de leurs formes, en lien avec une dégradation accrue des conditions de l'hospitalité en Côte d'Ivoire (Blion 1992, 1996b ; Ouedraogo 1993). Une inversion des courants migratoires était même observée dans le cadre des enquêtes démographiques menées au sein de REMUAO¹² : le Burkina Faso étant alors le

¹¹ Entretien du 20 novembre 2006 avec la responsable de l'association.

¹² Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, Bamako, CERPOD. Les analyses portent sur la période 1988-1992 et prennent en compte huit pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria et Sénégal).

seul pays du réseau à enregistrer un solde migratoire positif. L'instauration de la carte de séjour, de même que les coûts croissants de la scolarité en Côte d'Ivoire, qui ont très certainement contribué à l'essor de ces mouvements de retour, ne suffisent pas pour autant à les expliquer totalement. Nombre de migrants avaient déjà décidé de rentabiliser les activités agricoles développées en Côte d'Ivoire, en réinvestissant dans les régions rurales de l'ouest burkinabè, loin de leurs villages d'origine ou encore dans des activités commerciales ou artisanales en milieu urbain ou rural. En lien avec une instabilité économique croissante en Côte d'Ivoire, mais aussi, en raison de leur propre vieillissement, la sécurisation de leur épargne avait commencé à faire partie de leurs stratégies : diversifier leurs activités entre ici et là-bas par une circulation accrue et maîtrisée. Si les uns avaient pu remplir leurs objectifs initiaux et clore leur cycle migratoire dans des conditions optimales, d'autres, réalisant que les opportunités se restreignaient dangereusement en Côte d'Ivoire, avaient préféré réviser leur projet de vie, multiplié les va-et-vient avant d'anticiper leur retour au pays. Les éléments afférents au cycle de vie des migrants (âge, nombre d'années passées en migration) ont été aussi déterminants, sinon plus que la variable économique, dans la décision de retourner au Burkina Faso.

On est donc loin de l'image véhiculée par les pouvoirs publics et la société burkinabè selon laquelle les migrants inconséquents auraient oublié leur patrie pour profiter du miracle ivoirien et se seraient fixés définitivement dans le pays voisin. Bien que les envois de fonds des émigrés en direction de leur pays d'origine aient régressé de manière vertigineuse depuis 1980 (de moitié en 20 ans), en lien avec l'effondrement des prix du café et du cacao qui, à son tour, a affecté le montant des revenus des travailleurs recrutés dans les plantations ivoiriennes, ils ont contribué néanmoins, de manière significative, à la réduction de la pauvreté au Burkina Faso. Ces processus de redistribution ont continué de jouer un rôle primordial dans les stratégies de survie des ménages, les plus précaires, installés au Burkina Faso. Selon l'Office International des Migrations, les transferts d'argent officiels s'élevaient à 66,7 millions de dollars USA en 1999. Autrement dit, l'économie du pays est restée largement dépendante de l'émigration vers la Côte d'Ivoire (Lachaud 1999), alors que les autorités continuaient de minimiser l'apport financier et économique des migrants internationaux au développement du Burkina Faso. Si ces transferts ont connu une baisse significative entre

2000 et 2004, correspondant à la période de crise en Côte d'Ivoire, ils ont à nouveau augmenté les années suivantes, estimés à 120 millions de dollars US selon l'OCDE en 2013.

Retour des capitaux ou retour des migrants, qu'est-ce qui prévaut, qu'est-ce qu'il importe de comptabiliser ? À l'évidence, plus les migrants s'installent durablement dans un autre pays que le leur, plus ils ont des chances d'investir dans ce pays d'accueil, surtout quand la présence de leur famille ou son agrandissement alourdit les charges, et moins ils ont la capacité financière de renvoyer de l'argent dans leur pays d'origine. Leurs transferts migratoires, s'ils se poursuivent, ont néanmoins tendance à diminuer avec le temps. Au Burkina Faso, ce sont pourtant les retours massifs de 2002 qui furent le déclic, permettant aux autorités de prendre conscience de l'importance jouée par la rente migratoire au sein de l'économie nationale. « *Nous n'invitons pas les gens à rentrer. Ce n'est pas une rentrée physique que nous voulons, c'est une rentrée par expertise, par transfert, par fonds.... Tout en restant là-bas, qu'est-ce que le migrant peut faire pour son pays* » s'interrogeait le secrétaire permanent du Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger en 2005¹³. Un décalage notable existe bel et bien entre la considération nouvelle accordée par les autorités burkinabè aux membres de sa diaspora, installée notamment en Europe et l'invisibilité dans laquelle elles ont placé les migrants les plus précarisés, rentrés sans préparation aucune de Côte d'Ivoire ou encore de Libye. Non seulement, elles relaient les initiatives des structures bancaires et des agences immobilières auprès des migrants les plus solvables (Bertoncello 2010), mais encore elles favorisent le retour virtuel de ses élites migrantes. C'est ainsi que depuis 2005, le Ministère des Affaires étrangères, à travers le Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger, a été soutenu financièrement par l'OIM pour mettre en place un programme MIDA (Migration pour le développement en Afrique), destiné à mieux connaître les caractéristiques de la diaspora et, à recenser son expertise en vue de la valoriser au Burkina Faso. Dans ce cadre, les migrants sont conviés à participer activement à des formations ainsi qu'à des programmes de développement et d'investissement au Burkina Faso, en s'y déplaçant seulement ponctuellement.

¹³ Entretien du 15 novembre 2006 avec Michel Ouedraogo, secrétaire permanent, Conseil Supérieur des Burkinabè de l'étranger.

Dans un contexte de turbulences généralisées, le retour au Burkina Faso a donc pris des formes inédites et plurielles qu'il importe de mieux documenter. Le retour qui participait souvent davantage du mythe que de la réalité est devenu effectif et brutal pour tous ceux qui ont dû gagner précipitamment leur pays ou celui de leurs ascendants, après expulsion. Le retour au pays considéré comme un droit, consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme, n'a pas toujours été possible. Des décalages sont aussi apparus entre la volonté des pays d'accueil à vouloir faire repartir les migrants chez eux dans les meilleurs délais, la volonté des autorités burkinabè de retarder ces retours et celle des migrants eux-mêmes, mettant en œuvre de nouvelles stratégies transnationales pour se prémunir, d'un côté, de l'expulsion, de l'autre, de l'ostracisme. Enfin, la notion même de retour relève autant d'une construction politique que d'une réalité sociologique. Le retour peut être considéré comme une étape parmi d'autres séquences migratoires, comme un moment d'une expérience migratoire plutôt que comme la fin ultime d'un processus (Boyer & Lanoue 2009 ; Boyer & Néya 2015). Comment désigner par ailleurs l'arrivée au pays de leurs ancêtres de ceux qui sont nés à l'étranger ou qui y ont grandi ? Peut-on parler du « retour des secondes générations » et mettre ainsi l'accent sur le poids des stratégies familiales déployées par les migrants et leurs enfants sur l'espace ivoiro-burkinabè ? Ou ne doit-on pas considérer que le fait d'accorder le primat à la famille au détriment de l'individu, c'est aussi prendre le risque de nier aux individus leur propre *agency*, leur capacité d'adaptation, et s'inscrire dans des logiques conservatrices, susceptibles de remettre en cause certains principes de la citoyenneté, comme celui du droit du sol au profit de l'autochtonie ?

Pluralité des figures de migrants

La majorité des recherches portant sur les migrations burkinabè ont mis en lumière essentiellement la figure du travailleur agricole, ayant quitté le pays mossi pour rejoindre des membres de sa famille ou de sa région dans les plantations de café et cacao des forêts ivoiriennes, passant le plus souvent sous silence les départs pour l'aventure urbaine des jeunes hommes et jeunes femmes. Présentés comme rustiques et peu raffinés, ces migrants ont été réduits à leur ardeur au travail de la terre, à leur maniement de la *daba*, sans que des aptitudes particulières

à investir dans des secteurs d'activités moins subalternes leur soient reconnues.

Quelques travaux ont cependant mis en exergue des mouvements migratoires considérés comme minoritaires. Michèle Fiéloux, dans *les sentiers de la nuit* (1980), relate le processus migratoire chez les Lobi du sud-ouest du Burkina Faso, décrivant leur longue marche vers le fleuve, lors du rite initiatique du *djoro*, ainsi que la préparation de leur voyage. Elle revient sur leur insertion dans le système commercial contemporain, tout en réinterrogeant les stéréotypes qui sont habituellement attribués aux Lobi : société archaïque, sauvage, peuple insoumis, réfractaire à l'ordre et à la hiérarchie, individualiste. Dans un autre ouvrage, l'auteur reconstitue le récit d'un jeune lobi, Biwanté quittant son village pour rejoindre la Côte d'Ivoire, et conte ses pérégrinations (Fiéloux 1993). Dans la même veine, Prosper Kambiré retrace l'itinéraire religieux, scolaire, migratoire, professionnel et familial de Pascal, un jeune *dagara* avec lequel il a réalisé toute une série d'entretiens en 1992 et qui a passé trente-six années de sa vie en Côte d'Ivoire (Kambiré 1995). Au travers de ce récit, l'auteur met en lumière la capacité des migrants à changer d'activités professionnelles au gré des rencontres et des opportunités et montre comment, de paysan planteur, on peut devenir catéchiste, puis boy-cuisinier. La circulation migratoire à laquelle a procédé Pascal à travers la Côte d'Ivoire doit être comprise à l'aune de sa mobilité professionnelle : il a, en définitive, accompagné ses patrons européens, au fur et à mesure qu'ils changeaient eux-mêmes de postes.

Cependant, la vie des migrants burkinabè dans des emplois subalternes en zone urbaine ivoirienne, qui a concerné des centaines de milliers de personnes¹⁴, a été davantage romancée (Deniel 1983) qu'étudiée par les chercheurs ou, alors, sous l'angle de la précarité et en lien avec l'habitat spontané dans certains quartiers d'Abidjan (Bonnassieux 1983, 1987). C'est pourtant le travail de boy-cuisinier qui a permis l'amorce de nouveaux réseaux migratoires vers l'Italie. En effet, les migrants *bissa* installés en Côte d'Ivoire ont été les premiers à rejoindre l'Italie, accompagnant leurs patrons italiens exerçant dans les services consulaires ou dans l'industrie du bois et qui rentraient dans leur pays (Schmidt di Friedberg 1995 : 71).

¹⁴ Le RGPH de 1998 de Côte d'Ivoire faisait état de 36,78 % de ressortissants burkinabè implantés en zone urbaine.

« Mon aventure a commencé en 1971 ; j'avais 16 ans. Mon oncle paternel était chef cuisinier, il travaillait chez les Français à Abidjan. Il habitait à Treichville. J'y suis allé. J'ai travaillé un peu chez les Blancs, j'ai appris la cuisine. J'ai passé mon permis de conduire en 1978. J'ai fait le taxi compteur à Abidjan jusqu'en 1979. [...] J'avais un oncle qui travaillait avec les Italiens à San Pedro dans le bois. Mon oncle a dit que son patron a besoin d'un chauffeur pour l'Italie. Il m'a proposé 200 000 liras par mois, nourri, logé. Avec 40 000 j'ai fait mon passeport en Haute Volta ; j'avais un seul enfant, ma femme est rentrée à Béguedo. [...] Je suis arrivé le 13 octobre 1981 à Fodja dans les Pouilles, c'est vers Bari. J'avais une maison là où était la société. Il croyait que j'étais ignorant, il ne m'a pas payé pendant deux mois. J'avais l'adresse d'un autre Burkinabè, B. qui était avant moi, qui est originaire d'un village collé à Béguedo et qui était domestique à Rome. Je lui ai raconté. Il a dit « il faut laisser ». J'ai récupéré le passeport chez mon patron, il l'avait gardé. J'ai pris le train à minuit pour Rome. B. est venu m'accueillir. Je suis resté une semaine chez lui et j'ai travaillé à Bologne chez Prodi (je crois qu'il était de la famille du président actuel) ; il avait des salles de cinéma. Je faisais le domestique, je m'ennuyais beaucoup ; je gagnais 350 000 liras par mois¹⁵.

La migration *bissa* qui, depuis peu, a été érigée en modèle par les autorités burkinabè a donné lieu à quelques travaux de recherche. Engagés d'abord par Reynald Blion et Ottavia Schmidt di Friedberg dans une perspective comparative et dans un contexte législatif particulier - mettre en perspective les comportements migratoires des Burkinabè et des Sénégalais à la fois en Côte d'Ivoire et en Italie, au milieu des années 1990, après l'expiration de l'acte de régularisation accompagnant la Loi Martelli¹⁶ (Blion 1996a ; Schmidt di Friedberg 1995, 1996) - ces recherches pionnières ont servi de points de départ à de nouvelles réflexions. Elles ont notamment mis en évidence les conditions de vie différenciées des Burkinabè en situation irrégulière travaillant comme ouvriers agricoles dans le Sud de l'Italie et des Burkinabè qui, une fois régularisés, ont pu trouver un emploi dans les usines de la province lombardo-vénitienne, au nord de la péninsule. D'autres travaux ont porté sur les relations entre migrations et construction des identités burkinabè, sur l'émergence de « cultures migrantes », et ont mis plus spécifiquement l'accent sur la participation des Burkinabè dans les filières agricoles de la région des Pouilles et dans l'« économie du passage » (Hazard 2004 ; 2007). La majorité de

¹⁵ Entretien réalisé en mai 2007 en Italie par B. Bertoncello et S. Bredeloup auprès du responsable de l'association des ressortissants de Béguedo en Italie.

¹⁶ La loi n° 39 du 28 février 1990 dite Martelli avait pour objectif de faciliter l'intégration des étrangers séjournant régulièrement en Italie tout en empêchant l'immigration clandestine. Ce fut la première loi qui régla la question de l'immigration, en Italie, pays alors davantage préoccupé à gérer sa propre émigration.

ces recherches portant sur le travail subalterne des migrants burkinabè s'est focalisée sur les hommes, passant sous silence, à quelques exceptions près, les migrations féminines et juvéniles, au prétexte que les femmes comme les enfants ont pour l'essentiel accompagné ou rejoint les migrants sur leur lieu d'installation (Hashim & Thorsen 2011). Travaillant sur les imaginaires migratoires des petites filles Burkinabè, Dorte Thorsen a montré comment le fait de valoriser l'acte migratoire leur permettait de rejoindre la ville de manière plus autonome (Thorsen 2010). De son côté, Saydou Koudougou a mis l'accent sur le rôle décisif des épouses ghanéennes des migrants burkinabè dans la construction des identités familiales (Koudougou 2010). Quelques études seulement ont été consacrées aux migrations féminines à l'intérieur du Burkina Faso ; elles ont pointé une intensification des départs des zones rurales vers les zones urbaines, à la fois en raison d'un regroupement familial et d'un travail d'aide familiale pour les jeunes filles célibataires (Le Jeune, Piché, Poirier 2004). Ces derniers mouvements ne conduisent pas pour autant à une remise en cause du statut de la femme, lorsque cette dernière retourne dans son milieu d'origine pour se marier (Ira 2014).

Une autre figure a également émergé dans un contexte de crise de l'enseignement supérieur, lequel n'a pas su anticiper l'augmentation des effectifs étudiants, ni diversifier ses offres de formation. Il s'agit de la figure de l'étudiant burkinabè qui a commencé à être étudiée sous ses multiples facettes. L'insertion problématique à l'université des étudiants arrivés de Côte d'Ivoire a d'abord été documentée (Batenga 2003 ; Grégoire 2011). Ces étudiants, bien qu'ayant intégré les associations existantes sur le campus, leur ont donné un nouveau souffle, diffusant de nouvelles formes de mobilisation dont ils avaient fait l'apprentissage en Côte d'Ivoire. Il leur a été cependant reproché d'avoir introduit la violence dans leurs revendications ainsi que la tricherie aux examens. D'autres recherches portant sur les ressortissants burkinabè, partis étudier dans les universités publiques ou dans des grandes écoles en Algérie, au Maroc et en Tunisie ont montré que le Maghreb, s'il pouvait être vécu comme un espace d'enseignement de haut niveau, permettant à une majorité de trouver un travail au retour, il pouvait être aussi envisagé, pour quelques-uns, comme un espace tremplin, favorisant un rebonds vers des universités européennes ou canadiennes (Bredeloup 2009). Dans le prolongement de ces travaux, des recherches menées auprès d'étudiants rentrés à Ouagadougou après plusieurs années passées dans les universités

islamiques arabes (d'Égypte, d'Algérie, d'Arabie Saoudite et de Libye) ont précisé que, si leur apprentissage avait été long et chaotique en terre d'islam, les débouchés ont rarement été en adéquation avec la formation reçue, une fois de retour au pays. Leur réinsertion dans la société burkinabè reste problématique. Ils ne maîtrisent pas toujours le français, langue officielle au Burkina Faso, et leurs diplômes ne sont pas reconnus officiellement. Bien souvent exclus du marché du travail, ils souffrent d'un déni de reconnaissance, difficile à surmonter (Bredeloup 2014).

D'autres acteurs de la migration ont aussi émergé à la faveur de la crise ivoirienne, à l'exemple de ces transporteurs burkinabè qui exerçaient déjà leur activité en Côte d'Ivoire. Ceux-là ont profité des événements pour s'installer des deux côtés de la frontière, réaménageant leurs trajets et réadaptant en permanence leur offre de transport de voyageurs sur longue distance, au gré des vicissitudes politico-militaires (Kouraogo 2005, 2010 ; Bredeloup & Kouarogo 2007). Le retour précipité des Burkinabè de Côte d'Ivoire en 2002-2003 a contribué à la consolidation de cette offre de transport et à l'arrivée sur le marché de nouvelles sociétés de transport, aussi bien dans les villes secondaires que dans la capitale. Les circulations entre les deux pays ont constitué une opportunité supplémentaire pour les transporteurs, qu'ils soient Ivoiriens ou Burkinabè, et ont favorisé la professionnalisation du secteur. Plus largement, ces circulations ont engendré l'apparition de nouvelles formes migratoires au Burkina Faso (Piché & Cordell 2015), ainsi que de nouvelles figures de migrants que la plupart des auteurs de cet ouvrage ont renseigné mais qu'il convient encore d'approfondir en lien avec le nouveau contexte politique (l'insurrection populaire d'octobre 2014) et économique national (le boom minier, l'or devenant le premier produit d'exportation du pays).

Mettre le curseur sur les mobilités burkinabè permet d'éclairer sous un autre jour la question migratoire, d'apprécier le rôle des mouvements d'aller et retour entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire dans la construction du pays, tout en portant le regard, au-delà de cet espace ivoiro-burkinabè, pour rendre compte à la fois de l'élargissement de l'horizon migratoire, de la pluralité des profils de migrants et de la diversité des secteurs d'activités dans lesquels ils sont impliqués. Les retours précipités, par la suite du déclenchement de la rébellion en 2002, ont été un révélateur puissant des changements en cours. Non seulement, ils ont contribué à renouveler la perception des migrants et des mobilités au sein de la société civile burkinabè et à introduire la

gouvernance migratoire dans l'agenda politique national, mais, ils ont aussi permis de relancer les travaux sur les mobilités et sur les manières de problématiser cette question. De nouveaux chantiers de recherche émergent ; des pans entiers des migrations burkinabè restent encore à documenter, notamment les recompositions au sein des relations de genre, les articulations entre les migrations internes et internationales. Il n'est pas sûr que les migrants internes d'aujourd'hui deviennent les migrants internationaux de demain, dès lors que l'émigration internationale des uns peut favoriser la migration interne des autres. Les nouvelles opportunités économiques générées par l'exploitation minière en remplacement de mobilités internationales peuvent également participer à une reconfiguration de l'ordre migratoire.

Références bibliographiques

- BANEGAS, R., OTAYEK, R., 2003, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne : effets d'aubaine et incertitudes politiques », *Politique africaine*, 89, p. 71-87.
- BANGRE, E.P., 2008, *Offre publique de réinsertion et recompositions sociales au Burkina Faso : cas des rapatriés de Batié*, Mémoire de DEA de sociologie de l'Université de Bouaké, Côte d'Ivoire, 93 p.
- BANGRE, E.P., 2010, « Burkinabè en Côte d'Ivoire, Burkinabè de Côte d'Ivoire : organisation, rapports avec la société d'accueil et le pays d'origine », In M. Zongo, (ed.), *Les enjeux autour de la diaspora burkinabè. Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, p. 113-144.
- BATENGA, M. W., 2003, « Le milieu universitaire de Ouagadougou : l'insertion des étudiants burkinabè venant de Côte d'Ivoire », In C. Coquery-Vidrovitch et al. (ed.), *Être étranger et migrant en Afrique au XXe siècle, enjeux identitaires et modes d'insertion. Politiques migratoires et construction des identités*, Paris, L'Harmattan, vol. 1, p. 325-338.
- BERTONCELLO, B., 2010, « Diaspora, développement et urbanisation : des Burkinabè de l'étranger, acteurs des projets urbains de Zaca et Ouaga 2000 à Ouagadougou (Burkina Faso) », *Annales de géographie*, n°675, septembre-octobre, p. 560-583.
- BLION, R., 1992, « Retour au pays des Burkinabè de Côte-d'Ivoire », *Hommes et Migrations*, 1160, p. 28-31.
- BLION, R., 1995, « Les Burkinabés de Côte-d'Ivoire entre "intégration" et circulation migratoire », *Mondes en Développement*, 23 (91), p. 81-93.
- BLION, R., 1996a, « De la Côte-d'Ivoire à l'Italie. Pratiques migratoires des Burkinabés et logiques d'États », *Studi emigrazione*, XXXIII (121), p. 47-67.
- BLION, R., 1996b, « Migrants internationaux et de retour au Burkina Faso, acteurs et témoins d'une circulation migratoire multiforme », In R. Otayek, F.M. Sawadogo, J.-P. Guingane (dir.), *Le Burkina Faso entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris, Karthala, p. 133-155.

- BLION, R., BREDELOUP, S., 1997, « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais », In B. Contamin, H. Memel-Foté (ed.), *Le modèle ivoirien en question*, Paris, Karthala-Orstom, p.707-737.
- BONNASSIEUX, A., 1983, « Fragments d'une précarité. La difficile condition des immigrés voltaïques dans l'agglomération abidjanaise », *Cahiers de l'ORSTOM*, série Sciences Humaines, vol. XIX, n° 4, p.459-469.
- BONNASSIEUX, A., 1987, *L'autre Abidjan. Chronique d'un quartier oublié*, Abidjan, Inades & Karthala, 225 p.
- BOUTILLIER, J.-L., QUESNEL, A., VAUGELADE, J., 1977, « Système socio-économique Moose et migrations », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, Vol. XIV, n° 4, p. 561-581.
- BOYER, F., LANOUE É., 2009, « De retour de Côte d'Ivoire. Migrants burkinabè à Ouagadougou », In F. Boyer & D. Delaunay (éds.), « *Ouaga 2009* ». *Peuplement de Ouagadougou et développement urbain*, Ouagadougou, IRD, p. 75-101.
- BOYER, F., NEYA, S., 2015, « Retours, circulations, installations ? Les reconfigurations du système migratoire ivoiro-burkinabè », *Afrique développement*, vol. XL, n° 1, p. 63-79.
- BREDELOUP, S., ZONGO, M., 2005, « Quand les frères burkinabè de la petite Jamahiriyya s'arrêtent à Tripoli », *Revue Autrepart*, n° 36, p. 121-147.
- BREDELOUP, S., PLIEZ, O., (coord.), 2005, Circulations migratoires entre les deux rives du Sahara, *Revue Autrepart*, n° 36, décembre, p. 3-20.
- BREDELOUP, S., KOURAOGO, O., 2007, « Quand la « crise » ivoirienne stimule les trajectoires professionnelles des transporteurs burkinabè émigrés », *Revue européenne des migrations internationales*, (23) 3, p. 133-149.
- BREDELOUP, S., 2003, « La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger », *Revue des Migrations Internationales*, vol. 19, n° 2, p. 83-113.
- BREDELOUP, S., 2005, « Identity and Migratory Strategies of African citizens resident in Abidjan: future developments », In E. Sall, J.-B. Ouédraogo (eds), *Reflections on the Ivorian Crisis and Its Impact on West Africa*, The Nordic Africa Institute, Uppsala and CODESRIA, Dakar.
- BREDELOUP, S., 2006, « Réinstallation à Ouagadougou des « rapatriés » burkinabè de Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, n° 217, 1, p. 185-201.
- BREDELOUP, S., 2009, « Les étudiants burkinabè de retour du Maghreb », In S. Mazzella (dir.), *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, Karthala/IRMC, p. 361-377.
- BREDELOUP, S., 2014, « Étudiants arabophones de retour à Ouagadougou cherchent désespérément reconnaissance », *L'Année du Maghreb*, n° 11, p. 57-78.
- BREDELOUP, S., 2015 (coord.), Terrains revisités en migrations africaines, *Africa Development*, vol. XL, n° 1, 181 p.
- BROU, K., CHARBIT, Y., 1994, « La politique migratoire de la Côte d'Ivoire », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 10, n° 3, p. 2-23.
- CHAUVEAU, J.-P., BOBO, S. K., 2005, « Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière », *Outre Terre*, vol 2, n° 11, p. 247-264.
- CONDE, J., 1978, *Les migrations en Haute-Volta*, Washington, Banque Mondiale, 162 p.

- CONGO, I., 1998, *Intégration socioculturelle des étudiants « diaspo » de l'Université de Ouagadougou*, Mémoire de maîtrise de sociologie, 1997-98, Ouagadougou, 104 p.
- CORDELL, D.D., GREGORY, J. W, PICHE, V., 1996, *Hoe and Wage. A Social History of a Circular Migration System in West Africa*, Oxford, Westview Press, 400 p.
- COULIBALY, S., GREGORY, J. W, PICHE, V., 1980, *Les migrations voltaïques. Importance et ambivalence de la migration voltaïque*, Tome 1, Ottawa, INSD, CRDI, 144 p.
- CURDIPHE, 1996, *L'Ivoirité ou l'esprit du nouveau contrat social du président Henri Konan Bédié*, n°1, Abidjan, PUCI.
- DEGORCE, A., 2014, « Des pratiques migratoires peu valorisées ? Les chants et les discours entourant les migrations des Burkinabè en Côte d'Ivoire », In C. Canut et C. Mazauric, *La migration prise aux mots. Mise en récits et en images des migrations transafricaines*, Paris, Éditions du Cavalier bleu, p. 63-77.
- DENIEL, R., 1967, *De la savane à la ville. Essai sur la migration des Mossi vers Abidjan et sa région*, CASHA, Aix-en-Provence, 185 p.
- DENIEL, R., 1991, *Oui patron ! Boys cuisiniers en Abidjan*, Paris, Karthala, 162 p.
- DOUGNON, I., 2003, « Les Ghana boys et le prestige de l'habit européen au Pays Dogon (1920-1960) », In R. Bedaux, Van Der Waals (eds.), *Regards sur les Dogon du Mali*, Rijksmuseum voor Volkenkunde, Leiden : Snoeck Gand, p. 55-58.
- DOZON, J.-P., 1997, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », In B. Contamin et H. Memel-Fotê (ad.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala et ORSTOM, p. 779-798.
- DOZON, J.-P., 2001, « La Côte d'Ivoire au péril de « l'ivoirité ». Genèse d'un coup d'État », *Afrique contemporaine*, n° 193, janvier-mars, p. 13-23.
- FIELOUX, M., 1980, *Les sentiers de la nuit. Les migrations rurales des lobi de la Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire*, Paris, Orstom.
- FIELOUX, M., 1993, *Biwante, récit autobiographique d'un lobi du Burkina Faso*, Paris, Karthala.
- GREGOIRE, C., 2011, *Un pied ici, un pied là-bas ? Les mobilités des étudiants "diaspos" dans l'espace transnational Burkina Faso - Côte d'Ivoire*, Université de Paris I, Mémoire de Master II de géographie, 98 p.
- GREGORY, J.W., CORDELL, D.D., PICHE, V., 1989, « La mobilisation de la main-d'œuvre burkinabè, 1900-1974 : une vision rétrospective », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 23 (1), p. 73-105.
- GUIBERT, C., 1990, *Essai d'évaluation de l'impact des migrants burkinabè résidant en Côte d'Ivoire sur leur pays d'origine*, Paris, Université Paris X, Nanterre, 165 p.
- HAGBERG, S., TENGAN, A. B., (éd.), 2000, *Bonds and Boundaries in Northern Ghana and Southern Burkina Faso*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 197 p.
- HASHIM, I. M., THORSEN, D., 2011, *Child migrants in Africa*, London, Zed Books.
- HAZARD, B., 2004, « Entre le pays et l'outre pays : « Little Italy » dans le bisaku (Burkina Faso), *Journal des Africanistes*, 74 (1-2), p. 249-274.
- HAZARD, B., 2007, *L'aventure des Bissas dans les ghettos de « l'or rouge » (Burkina Faso-Italie). Trajectoires historiques et recomposition des réseaux*

- migratoires burkinabè dans la région des Pouilles*, Paris, Thèse de l'EHESS, 1360 p.
- IRA, R., 2014, *Genre et migration au Burkina Faso : cas des femmes de Tcheriba (Province du Mouhoun) vers Ouagadougou et Bobo-Dioulasso*, Mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Ouagadougou, 85 p.
- KABANJI, L., 2011, *Politiques migratoires en Afrique de l'Ouest. Burkina Faso et Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 228 p.
- KAMBIRE, P., 1995, « Pascal, un Burkinabè de Côte d'Ivoire », *Mondes en Développement*, 23 (91), p. 95-104.
- KAYSER, B., 1977, « Le rush sur le Gabon », *Tiers-Monde*, vol.18, n° 69, p. 155-157.
- KOHLER, J.-M., 1972, *Les migrations des Mossi de l'Ouest*, Paris, Orstom, 106 p.
- KONAN, V., 2009, *Les Catapilas, ces ingrats*, Paris, Ed. Picollec.
- KOUDOUGOU, S., 2010, « La diaspora burkinabè au Ghana et sa descendance : insertion dans la société d'accueil et liens avec le « father's land », In M. Zongo, (ed.), *Les enjeux autour de la diaspora burkinabè. Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, p. 77-112.
- KOUDOUGOU, S., 2014, *Migrations et liens avec le pays d'origine : le cas des migrants burkinabè et leurs descendants au Ghana*, Mémoire de Master de recherche, Université catholique de l'Afrique de l'Ouest, Bobo-Dioulasso, 78 p.
- KOURAOGO, O., 2005, *Crise ivoirienne et recomposition du secteur des transports routiers de voyageurs au Burkina Faso*, Mémoire de maîtrise, Département de Sociologie, Université de Ouagadougou, 90 p.
- KOURAOGO, O., 2010, « Réinvestissement des acquis de la migration au Burkina Faso », In M. Zongo, (ed.), *Les enjeux autour de la diaspora burkinabè. Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, p. 235-250.
- LACHAUD, J.-P., 1999, « Envoi de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina Faso », *Revue Tiers Monde*, 160, p. 793-823.
- LACHAUD, J.-P., 2005, « Crise ivoirienne, envois de fonds et pauvreté au Burkina Faso », *Revue Tiers-Monde*, tome 46, n° 183, p. 651-673.
- LOADA, A., 2006, « L'émigration burkinabé face à la crise de l'ivoirité », *Outre-mer*, T. 4, n° 17, p. 343-356.
- LEJEUNE, G., PICHE, V., POIRIER, J., 2004, « Towards a Reconsideration of Female Migration Patterns in Burkina Faso », *Canadian Studies in Population*, vol. 31 (2), p. 147-177.
- LOMPO, Y.Y.D., 2015, « Les Burkinabè du Gabon : une migration à l'aune des aléas politiques ? », *Afrique développement*, vol. XL, n° 1, p. 41-62.
- MADRE, I., 1996, *La politique de gestion des Burkinabè de l'étranger de 1960 à nos jours*, ENAM, Ouagadougou, 75 p.
- MANDE, I., 1997, *Les migrations du travail en Haute-Volta (Actuel Burkina Faso), Mise en perspective historique (1919-1960)*, Thèse de doctorat, Université Paris 7, 490 p.
- MANDE, I., 2003, « Les avatars de l'immigration organisée : le SIAMO, un organisme négrier au service de la Côte d'Ivoire, 1950-1960 », In C. Coquery-Vidrovitch, O. Goerg, I. Mandé, F. Rajanoah (ed.), *Etre étranger et migrant en Afrique au XXème siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion*, vol. II, Paris, Harmattan, p. 107-125.

- NANA, M., 1993, « Les politiques des régimes face au mouvement migratoire : l'exemple des migrations externes burkinabè vers la Côte d'Ivoire (1960-1987) », *Droit et Cultures*, Université de Ouagadougou, 25, p. 161-182.
- OUEDRAOGO, D., 1993, « Les migrations burkinabè sous la révolution démocratique et populaire, continuité ou rupture ? », In D.D. Cordell et al. (dir.) *Population, reproduction, sociétés, perspectives et enjeux de démographie sociale*, Presses de l'Université de Montréal, p. 329-350.
- OUEDRAOGO, T., 2005, *Migration de retour en contexte de crise : cas de l'opération Bayiri au Burkina Faso*, Mémoire de maîtrise, Département de Sociologie, Université de Ouagadougou, 90 p.
- OUEDRAOGO, T., 2010, « Accueil et réinsertion des rapatriés de Côte d'Ivoire dans le département de Gaoua et de Batié, Burkina Faso », In M. Zongo, (ed.), *Les enjeux autour de la diaspora burkinabè. Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, p. 181-208.
- OUEDRAOGO, A., 2008, « L'expérience du Tocsin dans le processus de l'intégration régionale », In S.O. Kane (ed.), *Les Etats-nations face à l'intégration en Afrique de l'Ouest. Le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala.
- OUEDRAOGO, D., PICHE, V., (s-dir.), 2007, *Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso. Au-delà de la houe*, L'Harmattan Burkina Faso/Presses Universitaires de Ouagadougou, avec la collaboration de Stéphanie Dos Santos, 328 p.
- PICHE, V., CORDELL, D.D., 2015, *Entre le mil et le franc. Un siècle de migrations circulaires en Afrique de l'Ouest. Le cas du Burkina Faso*, 406 p.
- REMUAO, 1997, *Rapport national descriptif. Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Burkina Faso, 1992-1993*, Burkina Faso, 140 p.
- SCHMIDT DI FRIEDBERG, O., 1995, « Les Burkinabè et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie », *Mondes en développement*, 91, p. 67-80.
- SCHMIDT DI FRIEDBERG, O., 1996, « Strategie migratorie e reti etniche a confronto: i burkinabè e I », *Studi emigrazione* (121), p. 25-46.
- SCHWARTZ, A., 2000, « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè à la lumière de l'institution krouman », *Afrique Contemporaine*, (193), p. 56-66.
- SERHAN, N., 2002, « La Côte d'Ivoire et ses étrangers. Un vent de divorce soufflerait-il entre eux ? », In M. Le Pape, C. Vidal, (eds.), *Côte d'Ivoire l'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala, p. 173-191.
- SOUBEIGA, A., 2002, *Les « Cosweto » ou retour au pays natal. Ethno-socio des migrants mossi en Côte d'Ivoire à partir d'une enquête réalisée dans une bourgade du centre de la Haute-Volta*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Rennes, 184 p.
- THORSEN, D., 2010, « The Place of Migration in Girls's Imagination », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 41, n° 2, (Spring), p. 265-280.
- ZANOU, B., LOUGUE, S., 2009, Impact de la crise ivoirienne sur la migration de retour au Burkina Faso, *Working Paper* Princetown.edu/papers/91288
- ZONGO, M., 2003, « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire : trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine », *Revue Africaine de Sociologie*, 7 (2), p. 58-72.

- ZONGO, M., 2006, « Entre-deux. La communauté burkinabè dans l'Ouest forestier ivoirien : crise économique, relations intercommunautaires et questions d'appartenance », *Journal des sciences sociales*, 2, p. 21-38.
- ZONGO, M., 2008, « Accueil et insertion des 'rapatriés' en zone rurale au Burkina Faso : l'exemple de la province de la Comoé », In L. Cambrézy, S. Laacher, V. Lassailly Jacob, L. Legoux, *L'asile au Sud*, Paris, La Dispute, p. 139-161.
- ZONGO, M., 2009a, *L'italian dream : côté cour. L'impact des transferts financiers des émigrés bissa en Italie sur les villages de départ dans la province du Boulgou au Burkina Faso*, Annales de l'Université de Ouagadougou, série A, vol. 8, p. 397-419.
- ZONGO, M., 2009b, « Niangoloko, un carrefour migratoire au Nord de la Côte d'Ivoire », *Hommes & Migrations*, n° 1279, p. 88-103.
- ZONGO, M., 2010, (ed.), *Les enjeux autour de la diaspora burkinabè. Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, 296 p.

Bredeloup Sylvie, Zongo M. (2016)

Les circulations migratoires burkinabè au fil du temps :
introduction

In : Bredeloup Sylvie (ed.), Zongo M. (ed.). *Repenser les
mobilités burkinabè*

Paris : L'Harmattan, p. 11-36. (Etudes Africaines : Série
Sociologie)

ISBN 978-2-343-08730-6